



Duree pour le paiement du prejudice???

Par **joss2206**, le **17/06/2008 à 16:43**

MONSIEUR,MADAMERNCOMBIEN DE TEMPS ONT LES ASSURANCES POUR PAYER LES PREJUDICES A PARTIR DU VERDICT DEFINITIF DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL??rnsACHEZ QUE MON DOSSIER A TRAINE PLUS DE 15 ANS POUR UN POID-LOURD QUI N'A PAS EFFECTUE LE STOP.rnCORIDALEMENT.rnMELLE CROS

Par **jeetendra**, le **17/06/2008 à 18:31**

bonsoir, de quel type de préjudice il s'agit : corporel ou matériel, avez vous reçu des provisions, n'y a t'il pas un recours en cours : appel notamment, cordialement